



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation sanitaire dans les Hauts-de-France

Question écrite n° 19795

Texte de la question

M. Bruno Duvergé attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation sanitaire dans les Hauts-de-France. En visite de travail durant deux jours en juin 2018, les membres de l'Académie de médecine se sont alarmés de la surmortalité des habitants de la région Hauts-de-France par rapport au reste du pays. « Rien ne destine les Nordistes à mourir plus tôt que le reste de la France » ont ainsi déclaré les membres de l'Académie lors d'une conférence de presse durant laquelle ils ont souhaité alerter les pouvoirs publics sur une situation jugée selon leurs termes « très préoccupantes ». M. Gérard Dubois, chef de service à l'hôpital d'Amiens a souligné à cette occasion que « lorsqu'on analyse l'espérance de vie dans cette région, elle est comparable à celle de la France en 2003, ce qui signifie qu'elle a 15 ans de retard. Et, en plus, l'écart se creuse chez les hommes ». Selon lui il faudrait 30 à 50 ans pour rattraper un tel retard à la condition que les pouvoirs publics s'engagent fortement et de manière extrêmement volontaire pour combler ce retard. Avec la densité médicale la plus faible de France (237 médecins pour 100 000 habitants contre 284 en moyenne pour 100 000 habitants sur le reste du territoire), une surmortalité liée aux cancers supérieure de 18 % à la moyenne nationale, des pathologies héritées de certains type de métiers industriels comme ceux liés à l'usage de l'amiante et de nombreuses pathologies liées aux conditions de vie, les Hauts-de-France semblent cumuler les handicaps en dépit du dynamisme de nombreux médecins qui multiplient les initiatives innovantes, notamment en milieu rural et semi-rural, par la création de maisons de santé usant des apports précieux de la télémédecine. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir quel dispositif le ministère entend mettre en place avec les établissements publics locaux telle l'ARS, avec les hôpitaux, avec les médecins libéraux, avec les associations d'usagers et de patients et avec les universités de médecine de la région afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux sur les spécificités de la situation sanitaire dans les Hauts-de-France, délivrer le bon diagnostic et surtout délivrer le traitement approprié pour que chaque habitant des Hauts-de-France bénéficie de la même espérance de vie que n'importe quel autre Français.

Texte de la réponse

L'agence régionale de santé (ARS) et l'ensemble des partenaires de la région des Hauts-de-France ont partagé les constats sur la situation sanitaire dans cette région et les ont formalisés lors de l'élaboration du projet régional de santé 2018-2023. Si l'état de santé de la population régionale s'est amélioré globalement au même rythme que celui de la France, un écart subsiste, qu'il s'agisse de l'espérance de vie ou des indicateurs de mortalité. D'autres constats portent sur l'importance des inégalités sociales et territoriales de santé, avec notamment certains territoires plus isolés et des populations plus en difficultés que d'autres et la nécessité de renforcer l'accès à la prévention de l'ensemble des habitants de la région. L'enjeu majeur en région Hauts-de-France est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les populations les plus démunies constitue un guide pour aider l'ensemble des actions du projet régional de santé à cibler concrètement les populations les plus en difficultés. Afin de garantir l'accès aux soins, une priorité est donnée à la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé (développement des maisons de santé pluri-professionnelles, des

centres de santé, lancement des travaux pour déployer les plateformes territoriales d'appui et les communautés professionnelles territoriales de santé). Les contrats locaux de santé constitueront par ailleurs un levier pour développer des actions permettant de réduire ces inégalités entre territoires. 75 % des territoires les plus fragiles doivent être couverts à terme. Enfin, pour permettre à tous l'accès aux services numériques en santé, un programme ambitieux en e-santé, intitulé PREDICE a été lancé en 2018, avec de nombreux partenaires (URPS, GIP, fédérations hospitalières et médico-sociales, etc.). Il est cofinancé par l'Union européenne (via le FEDER) et mobilise tous les acteurs de la région. Plus particulièrement, dès 2019, un effort est porté en direction du développement des téléconsultations et télé-expertises pour les professionnels de santé libéraux. La télé-détection des tumeurs cancéreuses par des dermatologues a déjà commencé. Dans le projet régional de santé, la priorité a été mise sur la santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Plusieurs mesures sont menées, en partenariat avec l'éducation nationale et les conseils départementaux, et notamment un programme / parcours santé des enfants de 0 à 6 ans, sur les territoires prioritaires, avec les conseils départementaux, l'éducation nationale et les professionnels de santé : - avec un plan de déploiement des programmes d'acquisition des compétences psychosociales en cours d'élaboration avec l'éducation nationale ; - et un focus particulier sur le repérage et la prise en charge des troubles sensoriels et des interactions des enfants de 0 à 6 ans dans les écoles maternelles (REP et REP +). Cette action consiste à dépister les troubles visuels et les troubles du langage, proposer un accompagnement personnalisé vers les soins (orthophoniste, orthoptiste, ophtalmo) avec notamment un pool d'ophtalmologistes mobilisables (coordination URPS Médecins libéraux). Parallèlement dans le Sud-Avesnois, un projet innovant de stimulation langagière est mené avec l'éducation nationale, le conseil départemental et les acteurs du territoire. La prévention des maladies chroniques et la promotion des comportements favorables à la santé est un autre axe fort de l'action de l'agence régionale de santé. Cet enjeu cible en particulier les populations en situation de précarité, mais également les femmes, les enfants et les jeunes considérés comme les plus touchés par la dégradation de ces déterminants de santé. Deux territoires sont prioritairement ciblés, le bassin minier et l'Avesnois Thiérache, avec respectivement 11 millions d'euros et 4 millions d'euros mobilisés par l'ARS sur la période 2018-2023, via deux plans de mobilisation pour la prévention-promotion de la santé. Dès 2018, les moyens ont été mobilisés pour engager la mise en œuvre du nouveau plan régional de santé en matière de prévention : - la mise en œuvre d'un plan tabac pour prévenir et lutter contre le tabagisme : l'ARS expérimente depuis peu, dans plusieurs maternités, un dispositif de soutien à l'arrêt du tabac pour la femme enceinte et le couple, qui s'inscrit dans la durée, jusqu'au 1 an de l'enfant ; - la promotion de la vaccination anti grippale, avec notamment l'extension à l'ensemble de la région de la possibilité pour les pharmaciens de vacciner ; - le développement des actions « d'aller vers » pour mieux repérer et améliorer les prises en charge des personnes éloignées des soins (les adultes relais médiateurs santé dans les quartiers de la politique de la ville, les équipes mobiles de psychiatrie précarité).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Duvergé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19795

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4629

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 278